

Exemple de paie - industriel
En vigueur le 1er mai 2022



ASSOCIATION DE
 LA CONSTRUCTION
 DU QUÉBEC

Compagnon tuyauteur (412) membre de CPQMC-local 144

Nombre d'heures effectuées: 40
Taux horaire en vigueur: 43,01

Gains de l'employé		Coûts de l'employeur	
1. Salaire brut	1 720,40	1 720,40	Taux horaire x le nombre d'heures travaillées + les différentes primes applicables
2. Indemnité de vacances	223,65	223,65	Salaire brut x 13% de vacances
3. Avantages imposables (non payable)	103,08		2,577\$ x le nombre d'heures travaillées
4. Indemnité pour l'équipement de sécurité	30,00	30,00	0,75\$ x le nombre d'heures. Ce montant est non imposable .
Total des gains payables de l'employé	1 974,05	1 974,05	Total de: salaire brut + vacances + équipement de sécurité
Déductions sur la paie de l'employé (CCQ)		Coûts de l'employeur (CCQ)	
5. Prélèvement CCQ	14,58	14,58	(Salaire brut + vacances) x 0,75%
6. Cotisation syndicale	32,31		Calcul des cotisations syndicales. Pour le local 144 du CPQMC, le calcul de la cotisation est le suivant: 70% d'une heure travaillée + 0,055\$ par heure travaillée
7. Avantages sociaux - Retraite	174,96	176,40	Employé: 4,374\$ x le nombre d'heures Employeur: 4,41\$ x le nombre d'heures
8. Avantages sociaux - Assurance	12,40	128,20	Employé: 0,31\$ x le nombre d'heures Employeur: 3,205\$ x le nombre d'heures
9. Taxe de 9% sur assurance	1,12	11,54	Employé: 9% x 0,31\$ x le nombre d'heures Employeur: 9% x 3,205\$ x le nombre d'heures
10. Cotisation AECQ		1,20	0,03\$ x le nombre d'heures
11. Fonds d'indemnisation		0,80	0,02\$ x le nombre d'heures
12. Fonds de formation		8,00	0,20\$ x le nombre d'heures
13. Fonds de qualification		0,40	0,01\$ x le nombre d'heures
14. Indemnité de vacances	223,65		Les vacances sont enlevées ici, car l'employeur remet ce montant à la CCQ.
15. Contribution sectorielle	0,80		Caisse d'éducation syndicale: 0,02\$ x le nombre d'heures
Déductions de base sur la paie de l'employé		Autres coûts de l'employeur	
16. Régie des rentes (RRQ)	121,76	121,76	(Salaire brut + vacances + avantages imposables - 67,30\$) x 6,15%
17. Assurance-emploi (A-E)	23,33	32,66	Employé: (salaire brut + vacances) x 1,2% Employeur: (salaire brut + vacances) x 1,2% x 1,4
18. Régime québ. d'ass.parentale (RQAP)	9,60	13,45	Employé: (salaire brut + vacances) x 0,494% Employeur: (salaire brut + vacances) x 0,692%
19. Impôt fédéral	200,75		Salaire brut + vacances - retenues 5,6,7,15. Voir table d'impôt
20. Impôt provincial	283,20		Salaire brut + vacances + avantages imposables - retenue 7. Voir table d'impôt
21. Fonds des services de santé (FSS)		87,21	(Salaire brut + vacances + avantages imposables) x 4,26%
22. CNESST		69,10	(Salaire brut + vacances + avantages imposables) x (taux de l'unité 80160: 4,06% + ASP 0,034%) maximum hebdomadaire = 1687,76\$, maximum annuel = 88 000\$
Total des déductions paie de l'employé	1 098,46	665,29	Total autres coûts et coûts CCQ pour l'employeur
Salaire net employé	875,59	2 639,34	Coût total de la main-d'œuvre pour l'employeur
		65,98	Coût horaire moyen (coût total divisé par 40 heures)